

*ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES*  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 47<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION  
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 25 AVRIL 2018, À CHAPAIS

APPROUVÉ LE 16 AOÛT 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA 47<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 25 AVRIL 2018, À CHAPAIS**

---

**PRÉSENTS**

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 <sup>er</sup> vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	2 <sup>e</sup> vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

**ABSENTS**

Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Boucher, Jean		Député d'Ungava
Bussièrès, Gregory		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau

**INVITÉS**

Boivin, Philippe	Directeur régional du MAMOT
Lafrenière, Amélie	Attachée politique du député d'Ungava
Vachon, Katy	Attachée politique du ministre responsable de la région du Nord-du-Québec

**FORMANT QUORUM**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 10 h 34.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-01**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant, le point « Divers » demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Procès-verbal de la 46<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 15 mars 2018
  - 3.2. Procès-verbal d'une séance extraordinaire du 26 mars 2018
4. Fonds Eastmain
  - 4.1. Paiement de deux factures à la Société de développement de la Baie-James
5. Correspondance

6. Comité d'investissement commun
  - 6.1. Nomination
7. Directrice générale adjointe – signataire autorisée
8. Nomination à la Commission sur les ressources naturelles – siège forêt
9. Nomination à la Table régionale faune (TRF)
10. FTO – Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement (FLS)
11. Projets spéciaux à caractère régional
12. Projet Norhab
13. Avance de fonds à Attraction Nord
14. Projets de 5 000 \$ et moins
15. Projets de 5 000 \$ et plus
  - 15.1. ESA-98 – Heureux et actif dans son village – An 3
  - 15.2. FDT-19 – Numérisation et diffusion des archives de la TVCR
  - 15.3. FDT-FC-19 – Fête nationale à Radisson, édition 2018
  - 15.4. FDT-PS-22 – Festival en août, édition 2018
  - 15.5. FDT-PS-23 – Rencontre jeunesse Nord-du-Québec, 18<sup>e</sup> édition
  - 15.6. FDT-PS-24 – Tournoi de pêche
  - 15.7. FDT-PS-25 – Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec, 20<sup>e</sup> édition
  - 15.8. FE-47 – Rénovation de l'église
  - 15.9. FE-50 – Améliorations extérieures et renouvellement d'équipement
  - 15.10. FE-70 – Rénovation 2018
  - 15.11. FE-71 – Rénovation de l'église
  - 15.12. FE-73 – Aménagement de la cour pour les jeunes chapaisiens
  - 15.13. Injection de sommes dans le FOIS
  - 15.14. FOIS-009\_2018 – Au carrefour de la soupe
  - 15.15. FOIS-025\_2018 – Communauté en action – Santé physique et mentale
  - 15.16. FOIS-026\_2018 – Repas communautaire, dépannage et ateliers alimentaires, soupe à l'école
  - 15.17. FOIS-029\_2018 – Cuisine collective de Matagami
  - 15.18. REC-ES-01-REN-03 – F.G.L. Étoile Filante inc.
  - 15.19. REC-ES-05-REN-03 – FaunENord
  - 15.20. REC-ES-16-REN-02 – Radio Matagami
  - 15.21. REC-ES-18-REN-02 – Mont Fenouillet à Cheval
  - 15.22. SDR-VAL-03 – Festival de la barbotte
  - 15.23. SDR-VAL-04 – Réparation de l'église de Val-Paradis
  - 15.24. SDR-VIL-02 – Réparation de la toiture du gymnase
  - 15.25. SDR-VIL-03 – Armoires de cuisine
16. RCE – Résolution d'appui à la lettre de Roméo Saganash
17. MAPAQ – Fonds de développement des terres agricoles
18. Divers
  - 18.1. Appui à la Ville de Chapais pour le gazoduc
  - 18.2. Gestion documentaire – responsable et comité de sélection
  - 18.3. Aide financière à RCE
19. Prochaine séance
20. Questions du public
21. Levée de la séance

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA 46<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 MARS 2018**

Le procès-verbal de la 46<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 15 mars 2018 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-02**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 46<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 15 mars 2018 comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 26 MARS 2018**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2018 est déposé pour adoption.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-03**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2018 comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. FONDS EASTMAIN**

**4.1. PAIEMENT DE DEUX FACTURES À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le dossier de Pourvoirie Mirage inc., les services professionnels de la firme Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L., avocats ont été nécessaires pour les mois de novembre 2017 et février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** l'expertise de cette firme a été à l'usage de suivi légal du dossier de Pourvoirie Mirage inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) a transmis à l'Administration régionale Baie-James les factures n<sup>os</sup> 28751 et 28232, respectivement de 575,07 \$ et de 1 546,07 \$, pour services professionnels rendus par la firme Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L., avocats.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-04-25-01**

**DE PAYER** à la Société de développement de la Baie-James les factures n<sup>os</sup> 28751 et 28232, respectivement de 575,07 \$ et de 1 546,07 \$, représentant les honoraires professionnels de la firme Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L., avocats pour les mois de novembre 2017 et février 2018.

**DE FINANCER** les factures n<sup>os</sup> 28751 et 28232, respectivement de 575,07 \$ et de 1 546,07 \$, à même le Fonds Eastmain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **CORRESPONDANCE**

La correspondance du 8 mars au 19 avril 2018 est déposée pour information.

6. **COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN**

6.1. **NOMINATION**

Le siège « Indépendant-jeunesse » est toujours vacant au comité d'investissement commun. Une réponse est à venir de la personne contactée afin de pouvoir ce siège.

7. **DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE – SIGNATAIRE AUTORISÉE**

**CONSIDÉRANT** la nomination de Mme Marie-Claude Brousseau en tant que directrice générale adjointe;

**CONSIDÉRANT OU'**elle a l'autorité de signer des documents administratifs au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-04**

**D'AUTORISER** Mme Marie-Claude Brousseau, directrice générale adjointe, à signer, à l'exception des effets bancaires, les documents administratifs et légaux lorsque requis, et ce, au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. **NOMINATION À LA COMMISSION SUR LES RESSOURCES NATURELLES – SIÈGE FORÊT**

Afin d'être en mesure de pourvoir le siège vacant « forêt » à la Commission sur les ressources naturelles, une personne doit être contactée afin de sonder son intérêt.

9. **NOMINATION À LA TABLE RÉGIONALE FAUNE (TRF)**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt démontré par M. Nelson Tremblay pour représenter l'Administration régionale Baie-James à la Table régionale faune.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par Mme Manon Cyr.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-05**

**DE NOMMER** M. Nelson Tremblay en tant que représentant de l'Administration régionale Baie-James à la Table régionale Faune.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 10. FTQ – LETTRE D'OFFRE ET CONVENTION DE CRÉDIT VARIABLE À L'INVESTISSEMENT (FLS)

La lettre d'offre et la convention de crédit variable à l'investissement (FLS) doivent être approuvées et deux signataires doivent être désignés.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-06**

**D'ACCEPTER** la lettre d'offre et la Convention de crédit variable à l'investissement (FLS) comme présentées.

**D'AUTORISER** le président et la directrice générale à signer les documents pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 11. PROJETS SPÉCIAUX À CARACTÈRE RÉGIONAL

La liste des projets spéciaux

## 12. PROJET NORHAB

Pour faire suite aux échanges téléphoniques des 14 et 21 février dernier, l'Administration régionale Baie-James a été informée, par le biais de M. Dany Pelletier, personne dûment autorisée à représenter l'entreprise Norhab inc., de leur décision d'implanter l'entreprise à Mashteuiatsh au lieu de Chibougamau comme prévu initialement au plan d'affaires.

**CONSIDÉRANT QUE** Norhab inc. a confirmé sa décision de s'implanter à Mashteuiatsh plutôt qu'à Chibougamau, comme prévu initialement au plan d'affaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 2.1 des protocoles d'entente stipule que le promoteur s'engage à :

« Réaliser son **projet** comme prévu au plan d'affaires reçu le 6 janvier 2017, annexé au dossier d'analyse et à n'y apporter aucun changement sans l'accord écrit du représentant de l'**ARBJ**. » ;

**CONSIDÉRANT** l'article 10.1 des protocoles d'entente stipule que :

« Sous réserve de ses autres recours, l'**ARBJ** peut résilier le présent protocole d'entente par un avis écrit et exiger le remboursement des sommes versées si l'**EMPRUNTEUR** ne respecte pas les conditions, obligations et stipulations prévues aux présentes. Lors d'un tel événement, l'**EMPRUNTEUR** perd tous ses droits et recours contre l'**ARBJ** » ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James a consenti un prêt de 140 000 \$ et un crédit-relais de 10 000 \$, et ce, à partir du Fonds Eastmain;

**CONSIDÉRANT QU'**une lettre a été transmise au promoteur demandant une confirmation du lieu d'implantation de l'entreprise à Mashteuiatsh au lieu de Chibougamau et que cette dernière est restée sans réponse.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-07**

**DE RÉSILIER** les protocoles d'entente liant Norhab inc. et l'Administration régionale Baie-James.

**D'ABROGER** la résolution ARBJCAFE-2017-09-21-03 relativement au projet « FE-40 – Les habitations Norhab ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. AVANCE DE FONDS À ATTRACTION NORD**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de partenariat 2016-2018 entre l'ARBJ et Attraction Nord a pris fin le 31 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement de cette entente est prévu à la séance du 17 mai prochain.

**CONSIDÉRANT QU'**Attraction Nord estime avoir besoin d'une avance de fonds de 10 000 \$ avant le mois de juin 2018 pour être en mesure de poursuivre les travaux prévus à leur plan d'action;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme a fourni la reddition de comptes de l'Entente 2016-2018 de même qu'un budget à jour en date du 30 avril dernier.

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Steve Gamache.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-08**

**D'ACCORDER** une avance de fonds de 10 000 \$ à Attraction Nord, à partir du Fonds de développement des territoires, et ce, déduit de la somme qui leur sera accordée dans la prochaine entente 2018-2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS**

Des projets ont été présentés à la directrice générale depuis la dernière séance.

**CONSIDÉRANT** la résolution **ARBJCA-2017-03-23-18** autorisant la directrice générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

**CONSIDÉRANT** l'octroi d'aide financière par la directrice générale pour les projets mentionnés ci-après.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-09**

**D'ENTÉRINER** les décisions de la directrice générale pour les projets suivants, totalisant 11 627,64 \$ :

FCR-76 – Gala culturel	3 600,00 \$
FDT-FC-17 – Festival de pêche sur glace	1 217,00 \$
FDT-FC-21 – Fête nationale à Lebel-sur-Quévillon	2 999,25 \$
FDT-FC-22 – Festival western 2018	2 134,39 \$

PES-1155 – Formation ARCO  
Total

1 677,00 \$  
**11 627,64 \$**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. PROJETS DE 5 000 \$ ET PLUS**

**15.1. ESA-98 – HEUREUX ET ACTIF DANS SON VILLAGE – AN 3**

Le 11 février 2016, le conseil d'administration a accordé une subvention au Club de l'âge d'or Val-Paradis pour son projet « Heureux et actif dans son milieu » pour une somme maximale de 104 281 \$ pour 3 ans à l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017.

Pour la troisième année du projet « ESA-98 - Heureux et actif dans son village », le conseil d'administration doit confirmer la décision pour l'octroi de l'aide financière.

**CONSIDÉRANT** la résolution ARBJCAESA-2016-02-11-02 qui accorde une subvention totale de 104 281 \$ pour trois ans au Club de l'Âge d'or Val-Paradis pour son projet « Heureux et actif dans son village »;

**CONSIDÉRANT** que les sommes totales ont été engagées le 11 février 2016 et sont donc considérées comme admissibles.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAESA-2018-04-25-01**

**DE CONFIRMER** l'octroi de subvention au Club de l'Âge d'or Val-Paradis pour la troisième année de son projet « Heureux et actif dans son village ». La subvention accordée correspondra à 69 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 28 854 \$.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 23 083 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 5 771 \$ ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15.2. FDT-19 – NUMÉRISATION ET DIFFUSION DES ARCHIVES DE LA TVCR**

Depuis 2012, la télévision communautaire régionale (TVCR) n'est plus en activité. Elle a donc cédé la propriété intellectuelle et matérielle de l'ensemble de ses documents à la Ville de Chapais en 2017.

Les archives à conserver touchent une panoplie de sujets : la route du nord, les barrages hydroélectriques, le gala de boxe régional de 1984, des rencontres avec des ministres, l'Entente de principe entre le gouvernement du Québec et la Nation crie en 2001, etc.



La conservation des archives de la TVCR est essentielle, car elle contient de l'information unique et les cassettes (VHS, U-Matic et DVCAM) se dégradent avec le temps à tel point que l'information enregistrée risque éventuellement de ne plus être récupérable.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est un organisme admissible;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est structurant et a un rayonnement régional;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les priorités de développement concertées de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact sur le développement de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet la création ou le maintien de l'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** le cumul des aides financières provenant des gouvernements provincial et fédéral, incluant l'ARBJ, n'excède pas 80 % des dépenses admissibles.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFDT-2018-04-25-01**

**D'OCTROYER** à la Corporation de développement économique de Chapais une subvention pour la réalisation de son projet « Numérisation et diffusion des archives de la TVCR ». Cette subvention correspondra à 40 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 12 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la confirmation du financement complémentaire;
- l'obtention de résolutions d'appui de la part des municipalités ou localités touchées par le projet.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 9 600 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 400 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15.3. FDT-FC-19 – FÊTE NATIONALE À RADISSON, ÉDITION 2018**

Soucieuse du développement culturel et social de son milieu, la localité de Radisson organise cette année encore les festivités entourant la célébration de la Fête nationale du Québec.

Les organisateurs de l'événement souhaitent effectivement offrir une activité rassembleuse autour de la célébration de cette fête. Soulignons qu'un des objectifs de cette activité est la volonté, par les organisateurs de l'événement, de susciter l'intérêt de demeurer à Radisson auprès des festivaliers.

Sous un chapiteau de 2 400 pieds carrés, les citoyens de Radisson seront invités à s'y rendre afin d'échanger, de festoyer, chanter et danser au rythme d'un spectacle de musique.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est un organisme admissible;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les priorités de développement concertées de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le cumul des aides financières provenant des gouvernements provincial et fédéral, incluant l'Administration régionale Baie-James, n'excède pas 80 % des dépenses admissibles.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFDT-2018-04-25-02**

**D'OCTROYER** au la Localité de Radisson une subvention pour la réalisation de son projet « Fête nationale, édition 2018 ». Cette subvention correspondra à 7,65 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 1 704,04 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 1 363,23 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 340,81 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15.4. FDT-PS-22 – FESTIVAL EN AOÛT, ÉDITION 2018**

**Le Festival en août est le plus important événement culturel à se tenir dans le Nord-du-Québec.** Ce dernier fait d'ailleurs partie de l'impressionnante liste des événements sélectionnés par Loto-Québec, en fonction de leur pouvoir d'attraction touristique, de leur potentiel de retombées sociales et économiques au profit de la communauté et de leurs actions visant à diminuer leur impact sur l'environnement.

Présenté en plein cœur de la ville de Chibougamau, ce rassemblement populaire attire, année après année, des milliers de personnes.

**La 20<sup>e</sup> édition du Festival en août se déroulera du 2 au 5 août 2018.** Cette année encore, les festivaliers pourront bénéficier d'une programmation diversifiée à l'instar de la journée familiale, la journée des aînés, la tenue d'un spectacle pyrotechnique, un tournoi de volley-ball, un triathlon et une exposition d'art.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est un organisme admissible;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est structurant et a un rayonnement régional;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les priorités de développement concertées de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact sur le développement de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet la création ou le maintien d'emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** le cumul des aides financières provenant des gouvernements fédéral et provincial, incluant l'ARBJ, n'excède pas 80 % des coûts du projet.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par Mme Manon Cyr.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFDT-2018-04-25-03**

**D'OCTROYER** à la Ville de Chibougamau une subvention pour la réalisation de son projet « Festival en août, édition 2018 ». Cette subvention correspondra à 12,65 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 30 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 24 000 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 6 000 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet a été réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15.5. FDT-PS-23 – RENCONTRE JEUNESSE NORD-DU-QUÉBEC, 18<sup>E</sup> ÉDITION**

Événement désormais reconnu dans le Nord-du-Québec, la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec se veut un rendez-vous annuel d'activités physiques, de loisir et de sport qui rassemble les jeunes du primaire et du secondaire.

Très appréciée des jeunes, cette rencontre sportive et culturelle leur permet de tisser des liens avec les jeunes de leur région et ainsi, créer de belles amitiés. De plus, cet événement sensibilise les participants à l'implication sociale ainsi qu'aux saines habitudes de vie.

Les élèves des écoles de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Radisson, Valcanton et Villebois ainsi que ceux de Mistissini, Oujé-Bougoumou et Waswanipi sont invités à y participer.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est admissible;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est structurant et a un rayonnement régional;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les priorités de développement concertées de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact sur le développement de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet la création ou le maintien de l'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** le cumul des aides financières provenant des gouvernements fédéral et provincial, incluant l'Administration régionale Baie-James, n'excède pas 80 % des coûts du projet.

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFDT-2018-04-25-04**

**D'OCTROYER** à la Ville de Chapais une subvention pour la réalisation du projet « Rencontre jeunesse Nord-du-Québec, édition 2018 ». Cette subvention correspondra à 31,73 % des coûts de réalisation admissibles du projet, soit 20 000 \$ garanti et 8 475 \$ complémentaire, pour une somme maximale de 28 475 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 22 780 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 5 695 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15.6. FDT-PS-24 – TOURNOI DE PÊCHE**

Le Festival du Doré Baie-James est le plus important tournoi de pêche au Québec, regroupant plus de mille pêcheurs amateurs et professionnels. Au cours des dernières éditions, cet événement a accueilli des visiteurs provenant de partout au Québec, et même de l'Ontario.

Avec plus de 5 000 visiteurs, il s'agit du plus imposant rassemblement touristique dans la région. L'édition précédente a permis d'enregistrer des retombées économiques de près de 500 000 \$ sur le territoire de Chapais-Chibougamau.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est admissible;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est structurant et a un rayonnement régional;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les priorités de développement concertées de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact sur le développement de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet la création ou le maintien d'emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** le cumul des aides financières provenant des gouvernements fédéral et provincial, incluant l'ARBJ, n'excède pas 80 % des coûts du projet.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFDT-2018-04-25-05**

**D'OCTROYER** au Festival du Doré Baie-James une subvention pour la réalisation de son projet « Festival du Doré Baie-James, 19<sup>e</sup> édition ». Cette subvention correspondra à 7,45 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 20 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 16 000 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 4 000 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15.7. FDT-PS-25 – DÉFI OSENTREPRENDRE NORD-DU-QUÉBEC, 20<sup>E</sup> ÉDITION**

Le Défi OSEntreprendre vise à stimuler la relève entrepreneuriale de la région et à récompenser des initiatives entrepreneuriales concrètes, innovantes et originales.

OSEntreprendre jouit d'une grande notoriété auprès des acteurs qui interviennent dans le secteur de l'entrepreneuriat; son action repose sur la mobilisation de plus de 350 responsables dans les 17 régions du Québec, de centaines de bénévoles et de dizaines de partenaires publics et privés.

Cet événement permet de repérer et de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales. À cette fin, une démarche de reconnaissance est organisée aux échelons local, régional et national, mettant en lumière 40 000 participants qui ont l'audace d'oser entreprendre.

OSEntreprendre fait donc découvrir des personnalités inspirantes et des projets formidables, de manière à éveiller le désir d'entreprendre.

Un comité organisateur composé de membres provenant de la majorité des municipalités et localités jamésiennes a été constitué, sous la coordination de la SADC Chibougamau-Chapais.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est un organisme admissible;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est structurant et a un rayonnement régional;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les priorités de développement concertées de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact sur le développement de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet la création ou le maintien de l'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** le cumul des aides financières provenant des gouvernements provincial et fédéral, incluant l'ARBJ, n'excède pas 80 % des dépenses admissibles.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFDT-2018-04-25-06**

**D'OCTROYER** à la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Chibougamau-Chapais inc. une subvention pour la réalisation du projet « Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec, 20<sup>e</sup> édition ». Cette subvention correspondra à 26,92 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 15 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 12 000 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 3 000 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15.8. FE-47 – RÉNOVATION DE L'ÉGLISE**

La décision concernant ce projet est reportée pour étude.

**15.9. FE-50 – AMÉLIORATIONS EXTÉRIEURES ET RENOUVELLEMENT D'ÉQUIPEMENTS**

Situé en bordure du lac Quévillon, le Club de golf Quévillon inc. souhaite procéder à l'achat de nouvelles chaises, à des travaux à l'extérieur, soit de la démolition puis la réfection de la terrasse rattachée au bâtiment principal. Cette démarche a comme objectif d'assurer la sécurité des utilisateurs et des employés du club.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est un organisme admissible situé sur le territoire de la Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact socioéconomique positif pour au moins une municipalité ou localité jamésienne;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans un contexte de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet crée ou maintient des emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise de fonds du promoteur est significative.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-04-25-02**

**D'OCTROYER** au Club de golf Quévillon inc. une subvention pour la réalisation de son projet « Améliorations extérieures et renouvellement d'équipements », et ce, à partir du volet II du Fonds Eastmain. Cette subvention correspondra à 38,63 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 33 061 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire à celui de l'Administration régionale Baie-James.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 26 448,80 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 6 612,20 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15.10. FE-70 – RÉNOVATION 2018**

Située à Lebel-sur-Quévillon, la Maison de la famille souhaite mener un projet visant à rénover, entretenir et sécuriser son site afin d'assurer un milieu de travail adéquat pour ses employés et sain pour ses utilisateurs.

Pour ce faire, elle souhaite entreprendre des travaux de rénovation au niveau de la toiture et du plancher. À souligner que ces travaux sont essentiels afin d'offrir un milieu propre et sécuritaire aux familles, plus particulièrement aux enfants qui fréquentent le centre quotidiennement.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est un organisme admissible et se situe sur le territoire de la Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact socioéconomique positif pour au moins une municipalité ou localité du territoire jamésien;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans un contexte de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet crée ou maintient des emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise de fonds du milieu ou du promoteur est significative.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-04-25-03**

**D'OCTROYER** à Animations PACE-ÂGE une subvention pour la réalisation de son projet « Rénovation 2018 ». Cette subvention correspondra à 40 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 55 543,58 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 44 434,86 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 11 108,72 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15.11. FE-71 – RÉNOVATION DE L'ÉGLISE**

La décision concernant ce projet est reportée pour étude.

**15.12. FE-73 – AMÉNAGEMENT DE LA COUR POUR LES JEUNES CHAPASIENS**

Organisme à but non lucratif situé à Chapais, le Petit train inc. souhaite aménager sa cour extérieure afin d'être en mesure d'y offrir des activités à sa clientèle, des jeunes âgés de 2 à 5 ans présentant des difficultés sur le plan social, affectif, cognitif ou langagier.

Plus spécifiquement, il s'agira d'installer une zone de jeux sécuritaire avec peu d'entretien grâce à des tuiles extérieures en plastique, une zone en bois pour y installer une table de pique-nique pour les collations et les activités extérieures ainsi qu'un aménagement paysager

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est un organisme admissible situé sur le territoire de la Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact socioéconomique positif pour au moins une municipalité ou localité jamésienne;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans un contexte de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet crée ou maintient des emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise de fonds du milieu et du promoteur est significative.

**Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-04-25-04**



**D'OCTROYER** au Petit train inc. une subvention pour la réalisation de son projet « Aménagement de la cour extérieure », et ce, à partir du volet II du Fonds Eastmain. Cette subvention correspondra à 39,24 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 3 946 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire à celui de l'Administration régionale Baie-James.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 3 156,80 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 789,20 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 15.13. INJECTION DE NOUVELLES SOMMES DANS LE FOIS

À l'heure actuelle, les sommes du Fonds québécois d'initiatives sociales (FOIS), provenant de l'Alliance pour la solidarité, sont épuisées. Lors de la séance ordinaire du conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ), tenue le 11 août 2016 à Chibougamau, une décision fut prise (ARBJCA-2016-08-11-15) à l'effet de pouvoir utiliser les sommes résiduelles du 200 000 \$ injecter en 2015 (ARBJCAFE-2015-09-10-05) afin de maintenir un projet de sécurité alimentaire par milieu.

En décembre 2017, le gouvernement du Québec a dévoilé le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, qui prévoit des investissements de près de trois milliards de dollars. Quant aux six projets, le financement a été maintenu jusqu'au 30 avril 2018, soit par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) ou par l'ARBJ. Néanmoins, des délais sont à prévoir et il est important de soutenir certains projets en lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale dans les milieux locaux pendant cette période d'attente.

Il reste actuellement 48 265 \$ des sommes résiduelles du 200 000 \$.

Les promoteurs des six projets ont été sollicités afin d'évaluer leurs besoins dans le but de maintenir leurs projets jusqu'au 30 septembre prochain.

Ville – Localité	Projets	Prévision
Chapais	Aliments-terre	Aucun besoin
Chibougamau	Au Carrefour de la soupe	22 060 \$
Lebel-sur-Quévillon	Cuisine solidaire	Dépôt en mai 2018
Matagami	Cuisine collective de Matagami	16 296 \$
Valcanton	Repas communautaire, dépannage et ateliers alimentaires, soupe à l'école	20 790 \$
Villebois	Ma communauté en action pour la santé de la population	15 142 \$
	<b>Total</b>	<b>74 288 \$</b>

**CONSIDÉRANT QUE** l'Alliance pour la solidarité a été prolongée et s'est terminée en septembre 2016, et ce, sans financement supplémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James a injecté 200 000 \$ en septembre 2015 afin de soutenir de façon transitoire un projet de sécurité alimentaire par milieu et qu'il reste de cette somme 48 265 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales et l'Administration régionale Baie-James ont permis le maintien des six projets en sécurité alimentaire depuis la fin de l'Alliance;

**CONSIDÉRANT QUE** le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales ne permettra pas de prolongation ou de bonification des projets qu'il finançait;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2017, le gouvernement du Québec a dévoilé le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, qui prévoit des investissements de près de trois milliards de dollars, mais que les nouvelles alliances pour la solidarité n'ont pas encore fait l'objet d'annonce;

**CONSIDÉRANT QU'**il est primordial de maintenir certains projets en place pour répondre aux besoins portant sur la sécurité alimentaire;

**CONSIDÉRANT** l'axe d'intervention 2.1.5 du Plan quinquennal jamésien de développement 2015-2020 dont l'objectif est la consolidation d'un projet par communauté visant la sécurité alimentaire de la population.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-10**

**D'INJECTER** 26 023 \$ du Fonds de développement des territoires (FDT) vers le Fonds québécois d'initiatives sociales (FOIS) afin de maintenir un projet de sécurité alimentaire par communauté jamésienne jusqu'à la signature d'une nouvelle Alliance ou l'épuisement des sommes déjà allouées par l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **15.14. FOIS-009\_2018 – AU CARREFOUR DE LA SOUPE**

Le projet « Au Carrefour de la soupe » vise la continuité des services de sécurité alimentaire du Carrefour communautaire de Chibougamau.

Le projet offre plusieurs services :

- soupe populaire (soupe, repas, pain, fromage, dessert santé, fruits et boisson) du lundi au vendredi, de 11 h à 13 h;
- soupe-repas quotidienne aux élèves fréquentant les services de garde des écoles primaires de Chibougamau, du lundi au vendredi.

Au total, c'est 610 personnes qui utilisent le service de soupe populaire chaque semaine et 1400 soupes-repas qui sont livrées dans les services de garde mensuellement.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra aux personnes en situation de vulnérabilité économique d'avoir accès à des repas sains, équilibrés et gratuits;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet joint plusieurs sphères de la population, dont les élèves des écoles primaires de Chibougamau;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2017, le gouvernement du Québec a dévoilé le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, qui prévoit des investissements de près de trois milliards de dollars, mais que les nouvelles alliances pour la solidarité n'ont pas encore fait l'objet d'annonce;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a besoin d'une aide financière supplémentaire pour maintenir ses activités jusqu'au 30 septembre 2018.

**Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFOIS-2018-04-25-01**

**D'ACCORDER** au Carrefour communautaire de Chibougamau une aide financière maximale de 22 060 \$ pour maintenir le projet « Au Carrefour de la soupe ».

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 17 648 \$, sera remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 4 412 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15.15. FOIS-025\_2018 – COMMUNAUTÉ EN ACTION – SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE**

Maintien des services en sécurité alimentaire pour le secteur de Villebois.

Le projet consiste à :

- fournir un repas par semaine à la population de Villebois (la contribution est volontaire ce qui permet à tous d'y participer et aux gens en situation de pauvreté de ne pas être étiquetés. De plus, de l'information sur divers sujets est distribuée lors des dîners.);
- offrir la livraison de repas à domicile aux gens qui ne peuvent pas se déplacer;
- procurer cinq collations par semaine aux élèves de l'école Beauvalois afin de réduire les inégalités.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra aux personnes en situation de vulnérabilité économique d'avoir accès à des repas sains, équilibrés et gratuits;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond aux besoins correspondant à plusieurs sphères de la population de Villebois par ses différents volets (repas communautaire et distribution de collation);

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2017, le gouvernement du Québec a dévoilé le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, qui prévoit des

investissements de près de trois milliards de dollars, mais que les nouvelles alliances pour la solidarité n'ont pas encore fait l'objet d'annonce;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a besoin d'une aide financière supplémentaire pour maintenir ses activités jusqu'au 30 septembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds québécois d'initiatives sociales permettait de financer à 100 % les projets de sécurité alimentaire et que le Fonds de développement des territoires permet une subvention maximale de 80 %;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets de sécurité alimentaire ont de la difficulté à trouver un financement complémentaire auprès des usagers qui sont dans un état de vulnérabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James permet, dans la politique de soutien projet structurant pour le volet développement rural, une contribution en participation citoyenne (bénévolat) pour un maximum de 10 % des coûts du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est porté par des bénévoles pour la population et que le promoteur s'engage à tenir un registre des heures de bénévolat au projet.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFOIS-2018-04-25-02**

**D'ACCORDER** au Comité de développement social de Villebois une aide financière maximale de 15 142 \$ pour maintenir le projet « Ma communauté en action pour la santé de la population ».

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 12 114 \$, sera remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 3 028 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15.16. FOIS-026\_2018 – REPAS COMMUNAUTAIRE, DÉPANNAGE ET ATELIERS ALIMENTAIRES, SOUPE À L'ÉCOLE**

Le projet consiste à briser l'isolement de la population de Valcanton en l'invitant à participer à des dîners, du lundi au jeudi, de 11 h à 13 h 30, afin de favoriser les échanges entre les individus de tous âges. C'est une façon de les joindre pour leur faire rencontrer des gens et ainsi créer chez eux un sentiment d'appartenance à leur communauté. Les repas servis sont équilibrés et économiques. Le projet contribue ainsi à lutter contre la pauvreté en offrant une soupe-repas du lundi au jeudi, en livrant des repas aux familles les plus démunies et en offrant une soupe aux élèves de l'école primaire du lundi au mercredi (les jeudis, plusieurs élèves vont au Carrefour communautaire pour les repas accompagnés d'un parent).

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra aux personnes en situation de vulnérabilité économique d'avoir accès à des repas sains, équilibrés et gratuits;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vient en aide aux élèves démunis en leur offrant une soupe à raison de trois fois par semaine, et ce, sans discrimination;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2017, le gouvernement du Québec a dévoilé le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, qui prévoit des investissements de près de trois milliards de dollars, mais que les nouvelles alliances pour la solidarité n'ont pas encore fait l'objet d'annonce;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a besoin d'une aide financière supplémentaire pour maintenir ses activités jusqu'au 30 septembre 2018.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFOIS-2018-04-25-03**

**D'ACCORDER** au Groupe d'actions communautaires Val-Paradis une aide financière maximale de 20 790 \$ pour maintenir le projet « Repas communautaires, dépannage et ateliers alimentaires, soupe à l'école ».

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 16 632 \$, sera remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 4 158 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **15.17. FOIS-029\_2018 – CUISINE COLLECTIVE DE MATAGAMI**

Maintien des services en sécurité alimentaire pour le secteur de Matagami.

Le projet consiste plus précisément à offrir trois services, soit la cuisine collective, la popote roulante et le dépannage alimentaire.

La cuisine collective a pour but la satisfaction des besoins d'ordre économique nutritionnel et relationnel. Elle vise également l'éducation, la valorisation de soi, la prise en charge et l'autonomie, l'action collective, l'entraide et le soutien familial. Pour ce faire, trois services sont offerts, soit le groupe de cuisine collective qui se déroule les lundis de 9 h à 7 h, la popote roulante qui consiste à la préparation et la distribution de plats cuisinés pour les personnes en perte d'autonomie temporaire ou permanente et ayant un faible réseau social ainsi que le dépannage alimentaire.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra aux personnes en situation de vulnérabilité économique d'avoir accès à des repas sains, équilibrés et gratuits;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet correspond à plusieurs sphères de la population matagamienne par ses différents volets (popote roulante, dépannage alimentaire et cuisine collective);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra aux participants de développer des habiletés en cuisine et favorisera leur autonomie et leur prise en charge;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2017, le gouvernement du Québec a dévoilé le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, qui prévoit des investissements de près de trois milliards de dollars, mais que les nouvelles alliances pour la solidarité n'ont pas encore fait l'objet d'annonce;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a besoin d'une aide financière supplémentaire pour maintenir ses activités jusqu'au 30 septembre 2018.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Steve Gamache.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFOIS-2018-04-25-04**

**D'ACCORDER** au Centre de développement communautaire de Matagami une aide financière maximale de 16 296 \$ pour maintenir le projet « Cuisine collective de Matagami ».

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 13 037 \$, sera remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 3 259 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **15.18. REC-ES-01-REN-03 – F.G.L. ÉTOILE FILANTE INC.**

La Résidence F.G.L. Étoile Filante est un OBNL qui offre des appartements à des aînés autonomes et des chambres en ressource intermédiaire par le CLSC de Lebel-sur-Quévillon à des personnes en légère perte d'autonomie. L'organisation permet de répondre au besoin collectif de la ville, soit de loger ses aînés afin de contrer l'exode de ceux-ci vers les grandes villes tout en leur offrant un milieu sécuritaire et des soins répondants à leurs besoins. La collaboration avec le CLSC permet d'assurer le maintien de la qualité de vie des aînés, et ce, à un prix abordable. On y retrouve 24 appartements pouvant accueillir 24 personnes et offrant des services d'hébergement complet incluant loyer, repas, buanderie, entretien ménager, distribution de médicaments, surveillance 24/24 et activités supervisées. De plus, la résidence offre un service d'hébergement en ressources intermédiaires (8 chambres) en collaboration avec le Centre de Santé Lebel.

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise répond à tous les critères d'admissibilité obligatoires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise est un OBNL;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus autogénérés sont supérieurs à 20 %;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise maintient plusieurs emplois durables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise permet de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des aînés à Lebel-sur-Quévillon.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPES-2018-04-25-01**

**DE RENOUVELLER** la reconnaissance de F.G.L. Étoile Filante en tant qu'entreprise d'économie sociale pour 2 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 15.19. REC-ES-05-REN-03 – FAUNENORD

FaunENord est un organisme à but non lucratif voué à la promotion et à l'aménagement durable des ressources fauniques et des écosystèmes.

Les buts et objectifs de FaunENord, à des fins purement sociales et sans intention pécuniaire pour ses membres, sont les suivants :

- Promouvoir l'éducation populaire en matière de faune, de ses habitats et de son environnement;
- Promouvoir et maintenir de bons emplois en région dans les domaines de l'éducation, de la valorisation et de la protection de la faune et de ses habitats;
- Promouvoir les activités de loisirs reliées à la faune et la flore, avec ou sans prélèvement;
- Défendre l'intégrité de la faune et de l'environnement;
- Promouvoir et diversifier le développement économique de la région;
- Agir comme organisme d'information, de formation et d'aide auprès des membres ou organismes ayant les mêmes buts.

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise répond à tous les critères d'admissibilité obligatoires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise est un OBNL;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus autogénérés sont supérieurs à 20 %;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise maintient plusieurs emplois durables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise est bien établie et reconnue dans son milieu.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPES-2018-04-25-02**

**DE RENOUVELLER** la reconnaissance de FaunENord en tant qu'entreprise d'économie sociale pour 2 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 15.20. REC-ES-16-REN-02 – RADIO MATAGAMI

Radio Matagami est une radio communautaire qui a pour finalité d'informer la population locale sur les dossiers qui la concerne, tout en la divertissant. Elle est gérée et contrôlée par des bénévoles élus par les membres.

Une campagne de membership corporatif est tenue annuellement, mais il est possible de devenir membre en tout temps. Toute personne ou tout organisme peut en faire la demande. En plus de soutenir l'organisation, devenir membre signifie une adhésion aux valeurs et principes véhiculés par l'entreprise : informer la population sur des sujets d'intérêt local et régional, faire la promotion de la culture et des talents locaux, favoriser le développement de la collectivité et être au service de la population.

Radio Matagami travaille à resserrer les liens communautaires en soutenant les organismes et événements du milieu. Du temps d'antenne est offert gratuitement aux différents organismes qui en font la demande. Pour les membres elle offre le service à un tarif privilégié. Les radios communautaires constituent une formule unique, qui allie une mission publique, une propriété collective, une gestion participative, une dimension d'entrepreneuriat social et une programmation offrant l'accès aux ondes à la communauté.

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise répond à tous les critères d'admissibilité obligatoires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise est un OBNL;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus autogénérés sont supérieurs à 20 % et ont connu une croissance au cours des trois dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise maintient plusieurs emplois durables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise est bien établie et reconnue dans son milieu.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPES-2018-04-25-03**

**DE RENOUVELLER** la reconnaissance de Radio Matagami en tant qu'entreprise d'économie sociale, et ce, pour 2 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 15.21. REC-ES-18-REN-02 – MONT FENOUILLET À CHEVAL

Le Mont Fenouillet à Cheval est un organisme sans but lucratif, situé à Villebois, dont la mission est :

- de promouvoir des activités de plein air, écologique ou touristique;
- d'offrir de la formation équestre;
- de maintenir et construire les infrastructures nécessaires aux activités;
- d'organiser des activités et des festivals.

Le Mont Fenouillet à Cheval compte 150 terrains et ils sont tous loués. Les administrateurs entretiennent des sentiers pour la promenade équestre, pédestre et des véhicules tout-terrain. L'entreprise et les cavaliers ont à cœur le bien-être des chevaux. Il y a également des emplacements réservés aux touristes et aux vacanciers qui viennent passer quelques jours.



**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise répond à tous les critères d'admissibilité obligatoires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise est un OBNL;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus autogénérés sont supérieurs à 20 %;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise maintient un emploi saisonnier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise offre un service unique en son genre à sa population.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPES-2018-04-25-04**

**DE RENOUVELLER** la reconnaissance du Mont Fenouillet à Cheval en tant qu'entreprise d'économie sociale, et ce, pour 2 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **15.22. SDR-VAL-03 – FESTIVAL DE LA BARBOTTE**

Cette fête se veut multivocationnelle; le Groupe d'activités communautaires Val-Paradis souhaite éduquer les gens à la pratique écoresponsable de la pêche à la barbotte (consommer les prises, apprendre à les apprêter, les cuisiner, etc.). Cette journée se terminera par une soirée festive avec de la danse. Le promoteur espère que cette fête soit rassembleuse et incitera les gens à venir vivre une expérience inoubliable dans la vallée de la Turgeon.

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme promoteur et le projet sont admissibles au fonds de Soutien de développement rural 2017-2018 et que le solde de l'enveloppe réservée à la Localité de Valcanton est de 27 991\$;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande d'aide financière a reçu une recommandation favorable de la Localité de Valcanton par le biais d'une résolution de son conseil en date du 13 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** cette subvention est essentielle à la finalité de la mise en œuvre du projet.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCASDR-2018-04-25-01**

**D'ACCORDER** au Groupe d'activités communautaires Val-Paradis une subvention pour la réalisation de son projet « Festival de la barbotte », et ce, à partir de l'enveloppe du Soutien au développement rural 2017-2018 de Valcanton. Cette subvention correspondra à 80 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 7 456 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire représentant 20 % des coûts de réalisation admissibles.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 5 965 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 491 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur présentation d'un rapport final démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **15.23. SDR-VAL-04 – RÉPARATION DE L'ÉGLISE DE VAL-PARADIS**

La décision concernant ce projet est reportée pour étude.

#### **15.24. SDR-VIL-02 – RÉPARATION DE LA TOITURE DU GYMNASÉ**

Le projet consiste en la réparation de la toiture du gymnase qui sert aussi de salle communautaire pour les organismes et résidents de Villebois. En effet, plusieurs réparations s'imposent, dont l'isolation du comble, le remplacement des bardeaux d'asphalte par un revêtement métallique ainsi que la réparation et le renforcement de la poutre.

La Localité souhaite procéder rapidement à ces rénovations, puisque non seulement l'infiltration d'eau pourrait causer de la moisissure et des problèmes de santé aux utilisateurs, mais également parce que cette salle est essentielle à la pérennité et la dynamisation de la communauté, en préservant un service de proximité.

Le gymnase est la seule salle communautaire disponible dans la communauté et permet aux résidents d'organiser des activités, des fêtes, des repas paroissiaux, des expositions artisanales et des événements régionaux. Elle est donc essentielle à l'animation du milieu et à la rétention des résidents à plus long terme.

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme promoteur et le projet sont admissibles au fonds de Soutien de développement rural 2017-2018 et que le solde de l'enveloppe réservée à la Localité de Villebois est de 21 697 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact direct visant à répondre aux besoins de la population de Villebois en étant la seule salle communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet cadre avec les axes d'intervention « 2.1.2 – Des services essentiels et diversifiés » et « 2.1.3 – L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports » du Plan quinquennal jamésien de développement 2015-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est appuyé par la Localité de Villebois par une résolution de son conseil en date du 7 février 2018.

**Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCASDR-2018-04-25-02**

**D'ACCORDER** à la Localité de Villebois une subvention pour la réalisation de son projet « Réparation de la toiture du gymnase ». Cette subvention correspondra à 4 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 6 028,38 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 96 % des coûts de réalisation admissibles.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 4 823 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 205,38 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur présentation d'un rapport final démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 15.25. SDR-VIL-03 – ARMOIRES DE CUISINE

La décision concernant ce projet est reportée pour étude.

#### 16. RCE – RÉOLUTION D'APPUI À LA LETTRE DE ROMÉO SAGANASH

Le 21 février dernier, le député fédéral, M. Roméo Saganash, adressait une lettre à l'Honorable Navdeep Bains, ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada ayant pour objet « Accès élargi à l'Internet haute vitesse dans la circonscription d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou ». Cette demande inclut également de débloquer les sommes nécessaires pour que les accès nécessaires à de véritables services Internet « haute vitesse » (vitesse de 50 Mbit/s en aval) soit disponibles aux allochtones également.

La mairesse de Chibougamau ainsi que tous les maires et présidents des villes et localités de la région ont été informés de cette lettre.

Conséquemment, l'Administration régionale Baie-James offre son appui à la demande d'équité pour les allochtones du territoire afin qu'ils aient aussi accès à une vitesse moyenne de 50 Mbit/s en aval.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande du député fédéral, M. Roméo Saganah, est justifiée.

**CONSIDÉRANT QUE** la région désire que toutes les communautés soient traitées équitablement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James est en accord avec les énoncés décrits dans la lettre de M. Roméo Saganash, datée du 21 février 2018.

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Steve Gamache.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-11**

**QUE** l'Administration régionale Baie-James appuie M. Roméo Saganash dans sa demande à l'Honorable Navdeep Bains, ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, afin que les autochtones aient également accès à une vitesse Internet d'au moins 50 Mbit/s.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **17. MAPAQ – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRES AGRICOLES**

La Ville de Chapais a adressé une demande au premier ministre afin qu'un programme de financement dédié au développement de terres agricoles pour la région Nord-du-Québec soit mis en place par le gouvernement du Québec. Conséquemment, l'Administration régionale Baie-James désire appuyer cette demande.

**CONSIDÉRANT QUE**, selon une étude réalisée en octobre 2016 par Biotère – Centre collégial de transfert technologique, le potentiel agroforestier de la région de Chapais est de plus de 22 000 hectares (ha);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande du marché est croissante pour les produits de culture biologique;

**CONSIDÉRANT** l'avantage concurrentiel de Chapais face aux autres régions du Québec, en ce qui a trait au développement agricole lié à l'absence d'insectes ravageurs et de maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** le réchauffement climatique actuel favorise la culture dans le Nord-du-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement de terres agricoles doit se faire principalement sur des terres forestières présentant un potentiel agricole, ce qui implique des travaux de déboisement, de préparation de sol portant sur une période de 2 à 3 ans et d'enrichissement des sols avec des engrais verts;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour intégrer une terre à la zone agricole, il faut également assumer des frais d'arpentages qui ne sont pas soutenus par une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** jusqu'en 2013, il était possible de financer le développement de nouvelles terres agricoles grâce au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) – Volet II avec une aide financière pouvant couvrir 90 % des dépenses reliées à la préparation des terres;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les terres qui ont été développées dans les autres régions du Québec ont pu bénéficier d'une aide gouvernementale;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement, aucun programme de financement du gouvernement du Québec dédié au développement de terres agricoles n'est disponible;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais, via sa Corporation de développement économique (CDEC), a fait deux demandes d'aide financière au Fonds d'initiatives du Plan Nord (FIPN), soit en juin et novembre 2017, pour le développement de 85 hectares (HA) de terres agricoles sur son territoire municipal, et que deux de ces demandes ont été refusées.

**Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-12**

**QUE** l'Administration régionale Baie-James appuie la demande de la Ville de Chapais afin que le gouvernement mette en place un programme de financement dédié au développement de terres agricoles pour la région Nord-du-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 18. **DIVERS**

### 18.1. **APPUI À CHAPAIS POUR LE GAZODUC**

Le 17 avril dernier, la Ville de Chapais a publié un communiqué sur la construction d'un gazoduc pour l'implantation d'une usine de transformation du vanadium.

Faisant suite à ce dernier, les administrateurs conviennent de ce qui suit.

**CONSIDÉRANT QUE** la source la plus économique de carbone est le gaz naturel;

**CONSIDÉRANT QU'**un gazoduc pourrait également servir à la transformation d'autres minéraux se trouvant en région;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux plus gros gisements connus de vanadium en Amérique sont dans le Nord-du-Québec.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-13**

**D'APPUYER** la demande de la Ville de Chapais afin que les études menées actuellement visant la construction d'un gazoduc permettant l'implantation de l'usine de transformation du vanadium sur le territoire du Plan Nord se poursuivent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 18.2. **GESTION DOCUMENTAIRE – RESPONSABLE DE L'APPEL D'OFFRES ET COMITÉ DE SÉLECTION**

Afin de procéder à l'ouverture de l'appel d'offres concernant la gestion documentaire, un responsable doit être désigné et le comité de sélection doit être formé. Pour ce faire, il est convenu de ce qui suit.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-14**

**DE NOMMER** Mme Marie-Claude Brousseau en tant que responsable de l'appel d'offres.

**QUE** le comité de sélection soit formé de mesdames Marie-Claude Brousseau, Joannie Plante Bélisle et Linda Arseneault.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 18.3. **AIDE FINANCIÈRE AU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS EEOU**

Afin de poursuivre l'implantation du réseau de fibre optique sur le territoire, le Réseau de communications Eeyou a besoin d'aide financière. Pour ce faire, il est convenu de ce qui suit.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-15**

**D'OCTROYER** une aide financière au Réseau de communications Eeyou à hauteur de 175 000 \$, et ce, à même le Fonds Eastmain.

**QUE** cette somme soit prise en compte lors de la deuxième phase de l'aide financière à venir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19. PROCHAINE SÉANCE**

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-16**

**QUE** la prochaine séance se tienne à Chapais, le 17 mai prochain, à 13 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-04-25-17**

**DE LEVER** la séance à 11 h 5.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

René Dubé, président

---

André Elliott, secrétaire